



EXTRAIT DE PÉTITION

(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 811 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'apnée du sommeil touche 1 adulte sur 20 et qu'elle est aussi courante que le diabète ou l'hypertension;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, près de 700 000 Québécois souffrent d'apnée du sommeil, mais que seulement 105 000 d'entre eux sont diagnostiqués;

CONSIDÉRANT QUE près de 30 % des gens atteints d'apnée du sommeil souffrent d'insuffisance cardiaque, d'angine, d'infarctus ou d'hypertension artérielle;

CONSIDÉRANT QUE le service d'évaluation du sommeil est reconnu et couvert par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ);

CONSIDÉRANT QUE les frais des traitements de la maladie ne sont pas remboursables par la RAMQ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Association pulmonaire du Québec, les traitements pour l'apnée du sommeil sont dispendieux, tels que les appareils de ventilation à pression positive continue (P.P.C.) et les masques qui peuvent coûter entre 1 500 et 2 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE les gens atteints d'apnée du sommeil qui n'ont pas d'assurance privée sont obligés de déboursier des sommes importantes pour traiter la maladie;

CONSIDÉRANT QUE traiter l'apnée du sommeil permettrait à l'État de réaliser des économies, en plus de sauver des vies;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec que les équipements pour traiter l'apnée du sommeil soient remboursés, en partie ou en totalité, par la Régie de l'assurance maladie du Québec afin que les gens atteints de cette maladie aient une meilleure santé, une meilleure qualité de vie et qu'ils ne risquent pas leur vie en développant d'autres maladies.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Simon Jolin-Barrette, député de Borduas

27/01/2016
Date de signature de l'extrait